

MAIRIE D'ENTRAINS/NOHAIN
2, Place de l'Hôtel de Ville
58410

Tél : 03.86.29.22.06
mairie-entrains-sur-nohain@wanadoo.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

(Article 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil municipal se réunira en session ordinaire à la Salle des Mariages

Le mardi 10 décembre 2024 à 19h00

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

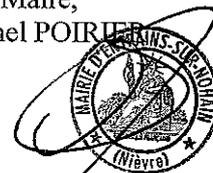
Validation de l'ordre du jour

Validation du compte rendu du dernier conseil

- 1 Plan de financement Centre Bourg, demande de subvention « DETR »
- 2 Diagnostic amiante – requalification RD5 et aménagement du tour de l'église
- 3 Devenir des deux maisons situées « 6 rue du Château » et « 12 place du Marché »
- 4 Questions diverses

Entrains sur Nohain,
Le 10 décembre 2024

Le Maire,
Michel POIRIER



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 10 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Présents : 8

Absents : 4

Procuration : 1

Date de convocation : 05.12.2024

Date d'affichage : 05.12.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Entrains-sur-Nohain dûment convoqués se sont réunis dans la salle des mariages en séance ordinaire sous la présidence de M. Michel POIRIER, Maire.

Sont Présents Mesdames et Messieurs :

Laurence CHEVALIER, Emilie DOURNEAU, Blandine DECAENS, Lionel DUVAL, Annie GARCIA, Fabien GIBOURET, Véronique MILLER,

Absents : Jean-Baptiste ARNOULT, Serge GAUCHOT, Romain BAILLY, Christopher WEISSBERG,

Absents excusés : Patricia DETABLE

Procurations : Patricia DETABLE à Fabien GIBOURET

Secrétaire de séance : Emilie DOURNEAU,

Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2024

VOTE : le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal

AFFAIRE N°1
PLAN DE FINANCEMENT CENTRE BOURG, DEMANDE DE SUBVENTION « DETR »

M. le Maire rappelle la nécessité d'exécuter les travaux de requalification de la RD5 et aménagement du tour de l'église.

Approuve le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses | | Recettes | | |
|---|-------------------|---------------------------------------|-------------------|--------|
| Nature des dépenses | Total en € HT | Financier | Montant | Taux % |
| Rémunération maîtrise d'œuvre | 47 261,16 | Agence de l'eau | 175 905,31 | 22,71% |
| Travaux – secteur 1 Plan guide (RD5) | 727 094,74 | Fonds vert | 43 636 | 5,64% |
| Travaux – secteur 3 – séquence 2 Plan guide (place de l'église) | | Département (contrat-cadre HNVY 2023) | 77 435,59 | 10,00% |
| | | Amende de police | 40 000,00 | 5,17% |
| | | DETR | 282 507,82 | 36,48% |
| | | Autofinancement | 154 871,18 | 20,00% |
| Total en € HT travaux et maîtrise d'œuvre) | 774 355,90 | | 774 355,90 | |

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité

⇒ **APPROUVE** le projet de Nièvre Ingénierie pour la requalification de la RD5 et l'aménagement du tour de l'église

⇒ **SOLLICITE** la DETR pour un montant de 282 507,82 €

⇒ **S'ENGAGE** à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des travaux.

AFFAIRE N°2

DIAGNOSTIC AMIANTE – REQUALIFICATION RD5 ET AMENAGEMENT DU TOUR DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le déroulement de la procédure de dévolution correspondant à la réalisation d'un Diagnostic Amiante et Hydrocarbure et propose de retenir :

L'offre de la société SG2B 25, rue du 13^{ème} de Ligne 58000 NEVERS pour un montant de 794,00 € HT soit 952,80 € TTC et un délai de 10 jours,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré.

Vote : Le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché désigné ci-dessus avec la société SG2B

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à en suivre l'exécution et à signer tous les documents afférents nécessaires à l'exécution des prestations.

AFFAIRE N°3

DEVENIR DES 2 MAISONS SITUEES « 6 RUE DU CHATEAU » ET « 12 PLACE DU MARCHE »

Monsieur le Maire rappelle qu'il a contacté récemment les dirigeants de la société Casino pour le devenir de leur projet d'installation d'une supérette dans les deux maisons acquises par la commune. A ce jour, aucune décision n'a été prise et les procédures sont toujours en cours avec le propriétaire de l'ancien magasin.

INFORME : Le conseil municipal, à l'unanimité

De reprendre contact avec la société Casino afin d'avancer sur le devenir de la superette.

DIVERS

- Il a été constaté que des encombrants ont été déposés place de l'église. Monsieur le Maire rappelle que les encombrants sont à emmener à la déchetterie.
- Un arbre penche dangereusement dans la rue des Fangeats. M. le Maire informe qu'il le signalera au propriétaire.
- M. le Maire rappelle que les déjections canines doivent être ramassées par leur propriétaire sous peine d'amende.
- Le calendrier 2025 concernant les ordures ménagères sera distribué prochainement.
- Suite à une demande examinée au précédent conseil municipal concernant une participation à un voyage scolaire, et après étude du dossier, il apparaît qu'il n'est pas possible de donner une suite favorable pour une demande individuelle. Seul, les établissements scolaires sont habilités à recevoir une participation sous réserve d'un dépôt de dossier préalable au voyage et sous conditions.

La séance est levée à 20h01

La secrétaire de séance
Emilie DOURNEAU



Le maire,
Michel POIRIER

